



cons.

+
C. est que Maxime Portugaizo

qui est fantis qui se commettent proceeds d'affaires
, sans malice, ny vanite ; sont dignes de pardon.
J'ay donc suppos donequis de l'intendre aussi, q'
y offrira si l'unité, comme est, cette Boîte de
Piment accompagné d'une Canne d'Anis de Sant'Ilde
quelques plairá accepter, a l'initiative de X. ex. 18
A quelle reçut de est autre + auant la main
plusieure d'auant : Il croire que j. D. Gouy de
grandes occasions ; le pourvoir sieur Yves Mallet
qui surpassent la communme facoy des hommes
autant plus qu'à Vol et à Angles sur
la Côte. finissant, Je prie Dieu
pour l'accoragement de dochre personne, vous
suptenant et croire, qui je suis

A
Rotterdam ce
7 Janv 1691.

Monsieur

Yostre fréquembe & entier
Guillermo Rouzé

Hug. 37.

A Monsieur

Monsieur de
Bundes, Schoutaw
de Mousquetaire le Prince
Dorango. A la
Haÿe -

